

*Questions orales*

**M. Crosbie:** Vous m'avez demandé de vérifier.

LA COMMISSION DE RÉVISION DES MARCHÉS PUBLICS—LES  
MARCHÉS PASSÉS DANS LE CANADA ATLANTIQUE

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, j'ai une deuxième question supplémentaire à poser au ministre. Elle concerne la commission de révision des marchés publics prévue par le gouvernement dans son projet de loi. Ce projet de loi fait bien voir que cette nouvelle commission va empêcher le gouvernement canadien, présent ou futur, de se servir de sa politique d'approvisionnement comme d'un instrument de développement régional.

En septembre 1987, le ministère des Approvisionnements et Services adoptait la politique suivante en matière de développement du Canada atlantique: Le gouvernement a fixé comme objectif au programme de promotion économique du Canada atlantique de porter à 600 millions de dollars le montant des marchés passés dans le Canada atlantique.

Comment le gouvernement peut-il affirmer cela alors qu'il présente maintenant un projet de loi qui va interdire complètement et absolument au gouvernement du Canada de recourir à une politique de préférence dans l'attribution des marchés pour aider le Canada atlantique, le nord de l'Ontario ou l'Ouest canadien? En d'autres termes, pourquoi vous contredisez-vous encore une fois en prétendant que ce projet de loi n'influe pas sur le développement régional, alors que c'est le contraire qui est évident?

**M. le Président:** Je prie les députés de passer par la présidence quand ils s'adressent les uns aux autres. Le ministre.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, il me semble que dans la première partie de sa question, le député a demandé pourquoi je communiquerais avec M. Yeutter. Le député m'informe qu'un avocat près du cabinet de M. Yeutter, représentant spécial du président américain pour les questions commerciales, a présenté un avis et il s'en inquiète. Quand j'ai dit que je communiquerais avec M. Yeutter, le député a tourné cela à la rigolade, laissant entendre que je m'en remets à M. Yeutter. Or, ce qui préoccupe le député, c'est l'avocat de M. Yeutter. Je ne suis pas anti-Yeutter comme le député, alors je vais me renseigner auprès de M. Yeutter. Quand je me serai renseigné auprès de M. Yeutter, j'informerai le député.

Pour ce qui est de la question des marchés, le député cherche à nouveau à créer une impression absolument fautive. Les règles relatives aux marchés ne concernent que les marchés d'un certain montant, compris entre certaines limites.

Elles ne s'appliquent pas au ministère des Transports, ni aux marchés des Pêches, ni aux sociétés d'État. Nous préférierions avoir une disposition beaucoup plus large à cet égard, parce que nous aurions alors le droit de concourir aux marchés de tous les organismes d'État américains, comme n'importe qui de sensé aimerait le faire.

Je puis vous donner l'assurance, monsieur le Président, que nos politiques favorisant les régions dans la passation des marchés restent en vigueur. Il s'agit là d'une orientation nouvelle

dont le député ne se souciait pas quand il était au gouvernement il y a quelques années.

[Français]

LE PROJET DE LOI C-130—LA PROTECTION DES RÉGIONS  
ÉLOIGNÉES—LA POSITION DU MINISTRE

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, je voudrais poursuivre sur le même sujet et demander au ministre s'il tente de nous assurer que le gouvernement pourra continuer, par ses politiques d'achat, à favoriser les régions éloignées? Comment peut-il nous expliquer que, à l'intérieur de son projet de loi C-130, des dispositions particulières permettent aux sociétés américaines de venir se plaindre devant une Commission de révision des marchés gouvernementaux lorsqu'elles croient qu'elles n'ont pas eu un accès égal? Le ministre nous dit une chose, mais par contre, dans son projet de loi, il fait le contraire! Pourquoi a-t-il créé une Commission dont le but précis est de protéger les entreprises américaines, alors que nous, nous voulons protéger les régions éloignées?

[Traduction]

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le député pose une question sur le projet de loi C-130 qui sera débattu à la Chambre et ensuite renvoyé à un comité.

Au sujet des marchés publics, l'Accord canado-américain de libre-échange prévoit que les citoyens américains auront le droit, dans certains cas, d'essayer d'obtenir des marchés publics de certains ministères du gouvernement du Canada. Il en sera de même pour nous aux États-Unis. La loi prévoit que les Américains pourront faire appel de nos décisions et que nous pourrions en faire autant au sujet des leurs de sorte que nous aurons les mêmes droits et les mêmes débouchés qu'eux. Cela répond sans doute à la question du député.

**M. Axworthy:** Cela confirme mes craintes.

[Français]

ON DEMANDE SI UN CERTAIN NOMBRE DE DISPOSITIONS NE  
FAVORISERAIENT PAS LES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, par son habile réponse alambiquée, le ministre reconnaît quand même qu'un nombre de dispositions dans les articles 9 à 16 de son projet de loi—il y en a cinq ou six—donnent précisément aux fournisseurs américains le droit de venir se plaindre devant une Commission qui pourra renverser les décisions qui auront été prises au Canada pour favoriser des sociétés américaines et leur donner accès aux marchés canadiens. Monsieur le Président, je veux demander au ministre de reconnaître qu'il a ainsi donné une chance spéciale aux fournisseurs américains et qu'il met en danger la politique canadienne antérieure qui visait à favoriser les régions en voie de développement de ce pays en leur donnant, du gré du gouvernement, des marchés nationaux.

[Traduction]

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, les députés d'en face sont bien ancrés dans leurs préjugés. Tout ce qu'ils veulent, c'est annuler l'Accord de libre-échange!